

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
VILLE DE PORT-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 8 septembre 2025, à 16 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Alain THIBAULT
M <sup>me</sup> la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Gilles FOURNIER
	Mario GAUMONT
	Raynald DUGUAY
	Roger VIGNOLA

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M <sup>me</sup> la greffière	M <sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ

**CITOYENS: 3**

**JOURNALISTE: 0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Alain THIBAULT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2025-09-347**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2025, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2025-09-348**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2025**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2025 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2025 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-349

**RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

**DE** ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la Commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 25 août 2025 : décisions CP-0825-323 à CP-0825-328 inclusivement;
- 2 septembre 2025 : décisions CP-0925-329 à CP-0925-358 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

M. le maire Alain THIBAUT fait lecture et dépose le rapport sur la situation financière de la Ville de Port-Cartier.

Ce rapport fait état notamment :

- des faits saillants des résultats du dernier rapport financier de la municipalité et des rapports de l'auditeur indépendant mandaté par la Ville pour l'année 2024;
- des activités d'investissement 2024;
- de l'endettement de la municipalité au 31 décembre 2024.

Ce rapport est distribué sur le territoire de la Ville de Port-Cartier conformément à l'article 105.2.2. de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) par publication sur le site Internet de la Ville.

2025-09-350

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2025**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**D'accepter** le dépôt de l'état des revenus et dépenses comparatifs entre le réel de l'exercice courant et précédent au 31 juillet 2025 de la VILLE DE PORT-CARTIER ;

**D'accepter** le dépôt de l'état des revenus et dépenses comparatifs de l'exercice courant au 31 juillet 2025 et le budget de l'année en cours de la VILLE DE PORT-CARTIER.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-351

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES DE TÉLÉSURVEILLANCE ET DE TÉLÉMAINTENANCE – MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION À LA CYBERSÉCURITÉ – CENTRE INFORMATIQUE MICROMÉDICA INC.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue de CENTRE INFORMATIQUE MICROMÉDICA INC. pour des services de télésurveillance et de télémaintenance ainsi que la mise en place d'un programme de sensibilisation à la cybersécurité;

**CONSIDÉRANT** l'article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

**QUE** le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

**D'**octroyer un contrat à CENTRE INFORMATIQUE MICROMÉDICA INC. pour des services de télésurveillance et de télémaintenance, au montant annuel de 15 609,60 \$, ainsi que la mise en place d'un programme de sensibilisation à la cybersécurité, au montant annuel de 3 500 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services de cette firme ainsi qu'à la recommandation du Service de la trésorerie en date du 28 août 2025;

**D'**autoriser la trésorière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, le contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-352

**EMBAUCHE – DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE PAR INTÉRIM – POSTE CONTRACTUEL**

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

**D'**embaucher M. Stéphan HARVEY, pour occuper le poste contractuel de directeur du Service des loisirs et de la culture par intérim, selon les termes et aux conditions énoncés lors de la commission permanente du 2 septembre 2025;

**DE** préciser que les effets de cette résolution sont rétroactifs au 11 août 2025;

**D'**autoriser le directeur général et la directrice, ressources humaines et communications à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, le contrat ci-dessus mentionné ainsi que tous les documents utiles ou nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-397 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2004-040 SUR LES ANIMAUX »**

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, donne avis de motion que le projet de règlement n° 2025-397, intitulé : « Règlement modifiant le règlement n° 2004-040 sur les animaux » qu'il présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

Ce règlement vise notamment à augmenter l'amende prévue à l'article 61 et à la doubler en cas de récidive.

2025-09-353

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS, DES MATÉRIAUX GRANULAIRES ET DES SÉDIMENTS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DU QUAI MUNICIPAL DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-QM-SP-20250604-01 – ARTELIA CANADA INC. – FACTURE N° 442883**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 305 301,45 \$, taxes incluses, à l'entreprise ARTELIA CANADA INC. en paiement pour les services professionnels visant une étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols, des matériaux granulaires et des sédiments dans le cadre du projet de réfection du Quai municipal de Port-Cartier, faisant l'objet du projet n° VPC-QM-SP-20250604-01, le tout conformément à la facture n° 442883 en date du 27 août 2025, ainsi qu'à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 27 août 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-354

**AUTORISATION DE PAIEMENT ANTICIPÉ – SERVICES PROFESSIONNELS VISANT LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LA RÉFECTION ET LA MISE À NIVEAU DU QUAI MUNICIPAL DE PORT-CARTIER ET DE LA JETÉE DE LA ROUTE D'ACCÈS AU QUAI - PROJET N° VPC-QM-SP-20240715-01 – GHD CONSULTANTS LTÉE**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 167 266,78 \$, taxes incluses, à l'entreprise GHD CONSULTANTS LTÉE en paiement pour les services professionnels visant la réalisation d'une étude préliminaire pour la réfection et la mise à niveau du quai municipal de Port-Cartier et de la jetée de la route d'accès au quai, faisant l'objet du projet n° VPC-QM-SP-20240715-01, le tout conformément à la demande de préautorisation de l'entreprise n° NA007 en date du 24 août 2025, ainsi qu'à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 28 août 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-355

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – AGRANDISSEMENT, RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DU CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SLC-SPI-20250326-01– TR3E CÔTE-NORD INC. – FACTURES N° 001735 ET 001752**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 37 450 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 3 745 \$, taxes en sus, à l'entreprise TR3E CÔTE-NORD INC., agissant pour le regroupement de personnes, en paiement pour les

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

services professionnels d'ingénierie visant l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-théâtre Graffiti de Port-Cartier, faisant l'objet du projet n° VPC-SLC-SPI-20250326-01, le tout conformément aux factures n° 001735 et 001752 datées respectivement du 1<sup>er</sup> et 31 juillet 2025, ainsi qu'à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 27 août 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-356

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE – AGRANDISSEMENT, RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DU CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI – PROJET N° VPC-SLC-SPA-20250326-01 – CHEVALIER MORALES ARCHITECTE INC. – FACTURES N° 25 2657 ET 25 2705**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 58 630 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 5 863 \$, taxes en sus, à l'entreprise CHEVALIER MORALES ARCHITECTE INC. en paiement pour les services professionnels d'architecture visant l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-théâtre Graffiti de Port-Cartier, faisant l'objet du projet n° VPC-SLC-SPA-20250326-01, le tout conformément aux factures n° 25 2657 et 25 2705 datées respectivement du 16 juillet et 27 août 2025, ainsi qu'à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 27 août 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-357

**AUTORISATION DE PAIEMENT ET LIBÉRATION DE RETENUE – CONSTRUCTION D'UNE PATINOIRE DEK HOCKEY – PROJET N° VPC-SLC-TC-20240605-02 – 9204-8008 QUÉBEC INC. (SBP ENTREPRENEUR) – FACTURES N° 01312 ET 01314**

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 44 913,93 \$, taxes en sus, représentant la libération de la retenue contractuelle de 10 % ainsi que la somme de 14 180 \$, taxes en sus, à l'entreprise 9204-8008 QUÉBEC INC. (SBP ENTREPRENEUR), en paiement pour le contrat visant la construction d'une patinoire extérieure *Dek hockey*, faisant l'objet du projet n° VPC-SLC-TC-20240605-02, le tout conformément aux factures n° 01312 et 01314, datées respectivement du 27 juin et 3 juillet 2025, ainsi qu'à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 27 août 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-358

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC – NORDIKEAU INC.**

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue de NORDIKEAU INC. pour des services professionnels de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc;

**CONSIDÉRANT** l'article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

**EN CONSÉQUENCE,**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

**QUE** le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

**D'**octroyer un contrat à NORDIKEAU INC. pour des services professionnels de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc, au montant de 25 550 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services n° OPT-25-0952 de cette firme ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 19 août 2025;

**D'**autoriser le directeur du Service des travaux publics, à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, le contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-359

**AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 2 – RÉFECTION DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES – PROJET N° VPC-STP-TC-20250122-01 – ROLAND MUNGER INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,  
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

**D'**autoriser la trésorière à verser la somme de 868 799,55 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 86 879,95 \$, taxes en sus, à l'entreprise ROLAND MUNGER INC., en paiement du décompte numéro 2 pour le contrat de réfection du boulevard du Portage-des-Mousses, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20250122-01, le tout conformément au décompte numéro 2 daté du 31 juillet 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 18 août 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-360

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ESSAIS DE TRAITABILITÉ POUR DÉFINIR UNE CHAÎNE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE POUR LE SECTEUR RIVIÈRE-PENTECÔTE – CENTRE DE RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET VALIDATION DES TECHNOLOGIES ET PROCÉDÉS DE TRAITEMENT DES EAUX (CREDEAU) – ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels du CREDEAU de la Chaire industrielle en eau potable de l'école Polytechnique de Montréal datée du 2 juin 2025 visant les essais de traitabilité pour définir une chaîne de traitement de l'eau potable pour le secteur Rivière-Pentecôte;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,  
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

**QUE** le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

**D'**octroyer un contrat de services professionnels à la Chaire industrielle en eau potable de l'école Polytechnique de Montréal pour les essais de traitabilité pour définir une chaîne de traitement de l'eau potable pour le secteur Rivière-Pentecôte, au montant de 17 373,60 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

services de cet établissement, datée du 2 juin 2025 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 18 août 2025;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et l'ingénieur municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-361

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES – PROJET N° VPC-STP-SPI-20221020-01 – GROUPE-CONSEIL CHG INC. – FACTURE N° 22198-6**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 38 379 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 3 837,90 \$, taxes en sus, à l'entreprise GROUPE CONSEIL CHG INC., en paiement pour le contrat de services professionnels d'ingénierie visant la réfection du boulevard du Portage-des-Mousses, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20221020-01, le tout conformément à la facture n° 22198-6, datée du 18 août 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 20 août 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-362

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES – PROJET N° VPC-STP-SPI-20221020-01 – GROUPE-CONSEIL CHG INC. – FACTURE N° 22198-7**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 46 842,95 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 4 684,30 \$, taxes en sus, à l'entreprise GROUPE CONSEIL CHG INC., en paiement pour le contrat de services professionnels d'ingénierie visant la réfection du boulevard du Portage-des-Mousses, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20221020-01, le tout conformément à la facture n° 22198-7, datée du 18 août 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 20 août 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-363

**AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT ADRESSÉE AUX VILLES ET MUNICIPALITÉS 2025 – ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST-DU-QUÉBEC**

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 200 \$ à l'ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST-DU-QUÉBEC afin de soutenir le maintien des services essentiels offerts via l'Hôtellerie Omer-Brazeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-364

**APPUI – CONSULTATION SUR LE PROJET MAISONS CANADA 2025 DU GOUVERNEMENT DU CANADA – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

**CONSIDÉRANT QUE**, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement CARNEY a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présentés dans le document Guide de sondage du marché est actuellement en consultation et vise une mise en œuvre en 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux objectifs de Maisons Canada sont de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;

**CONSIDÉRANT QU'**il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toutes les régions du Québec, affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1 %;

**CONSIDÉRANT** l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région, ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élu(e)s locaux;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

**QUE** la Ville de Port-Cartier appuie les recommandations de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) présentées au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor ROBERTSON, à savoir :

**QUE** Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet;

**QUE** Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux;

**QUE** le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

**ET QUE** soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark CARNEY, premier ministre du Canada;
- M. Gregor ROBERTSON, ministre du Logement et des Infrastructures et des Collectivités du Canada;
- M. François LEGAULT, premier ministre du Québec;
- M<sup>me</sup> France-Élaine DURANCEAU, ministre responsable de l'Habitation du Québec;
- M<sup>me</sup> Marilène GILL, députée fédérale de la Côte-Nord Kawawachikamach-Nitassinan;
- Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Fédération canadienne des municipalités (FCM).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-365

**APPUI – RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

**ATTENDU QUE** depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôle (balances);

**ATTENDU QUE** cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

**ATTENDU QUE** la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

**ATTENDU QUE** l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à coeur la sécurité de leurs citoyens;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,  
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

**QUE** la Ville de Port-Cartier appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite, sans délai, à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail, le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois;

**QUE** cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec;
- Au bureau du premier ministre du Québec;
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- À l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- À la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-366

**AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE – COLLOQUE RH CÔTE-NORD 2025 – RÉSEAU RH CÔTE-NORD – 15 ET 16 OCTOBRE 2025**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

**D' le versement d'un montant de 500 \$ à RÉSEAU RH CÔTE-NORD à titre de contribution financière pour la réalisation du Colloque RH Côte-Nord 2025 qui aura lieu les 15 et 16 octobre 2025.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-367

**AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE – FESTIVAL BLIZZ'ART – 2026-2027-2028**

**CONSIDÉRANT** que la Ville peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée pour les activités communautaires en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

**CONSIDÉRANT** que le FESTIVAL BLIZZ'ART est un organisme à but non lucratif;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de fournir une aide financière au FESTIVAL BLIZZ'ART afin de permettre la planification de la venue d'artistes internationaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,  
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

**D'**accorder une aide financière de 105 000 \$, distribuée en trois versements de 35 000 \$ chacun, prévus pour janvier 2026, janvier 2027 et janvier 2028, au FESTIVAL BLIZZ'ART afin de permettre la planification de la venue d'artistes internationaux;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, l'entente à intervenir confirmant le terme et les obligations, ainsi que tout autre document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-368

**AUTORISATION – OCTROI D'AVENANTS – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – AGRANDISSEMENT, RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SLC-SPI-20230726-01 – GBI EXPERTS-CONSEILS INC.**

**CONSIDÉRANT** l'adjudication du contrat de services professionnels d'ingénierie pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier, projet n° VPC-SLC-SPI-20230726-01, en faveur de GBI EXPERTS-CONSEILS INC. et TR3E EXPERTS-CONSEILS INC. en regroupement de personnes, faisant l'objet de la résolution numéro 2023-10-360;

**CONSIDÉRANT** qu'un ajustement d'honoraires pour les services professionnels est rendu nécessaire, principalement pour les services professionnels supplémentaires requis en structure et en électromécanique;

**CONSIDÉRANT** les avenants n<sup>os</sup> DA-06 et DA-07 négociés par les parties;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

**D'**autoriser l'octroi des avenants n<sup>os</sup> DA-06 et DA-07 négociés par les parties à GBI EXPERTS-CONSEILS INC., agissant pour le regroupement de personnes, concernant l'ajustement d'honoraires de services professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier, projet numéro VPC-SLC-SPI-20230726-01, correspondant à une dépense supplémentaire totalisant 61 086,11 \$, taxes en sus, le tout conformément aux projets soumis et selon la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 2 septembre 2025;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-369

**AUTORISATION – TENUE DE LA 10<sup>E</sup> ÉDITION DU DÉFILÉ DE NOËL – 15 NOVEMBRE 2025 – CHAMBRE DE COMMERCE DE PORT-CARTIER**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**D'**autoriser la tenue du défilé de Noël « D'un sapin à l'autre », le samedi 15 novembre 2025, le tout, conformément à la demande présentée à la Ville le 30 juillet 2025;

**QUE** la CHAMBRE DE COMMERCE DE PORT-CARTIER soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier ainsi que le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-370

**DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 AOÛT 2025**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

**QUE** la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2025, totalisant 122 604,36 \$ soit déposée au conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

2025-09-371

**RÉSULTATS & DÉCISION – APPEL D'OFFRES – INSTALLATION D'UNE STATION HYDROMÉTRIQUE À LA RIVIÈRE-AUX-ROCHERS – PROJET N° VPC-STP-AB-0424002-01**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,  
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

**D'**adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, HYDRO MÉTÉO INC., le contrat pour l'installation d'une station hydrométrique à la Rivière-aux-Rochers, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-AB-0424002-01, au montant de 98 257,64 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics datée du 3 septembre 2025;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite ou plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-372

**AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 3 - RÉFECTION DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES – PROJET N° VPC-STP-TC-20250122-01 – ROLAND MUNGER INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 388 476,06 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 138 847,61 \$, taxes en sus, à l'entreprise ROLAND MUNGER INC., en paiement du décompte numéro 3 pour le contrat de réfection du boulevard du Portage-des-Mousses, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20250122-01, le tout conformément au décompte numéro 3 daté du 27 août 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 3 septembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2025-09-373

**AUTORISATION DE PAIEMENT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU ET SYSTÈME DE LECTURE ET DE TRANSMISSION À DISTANCE – PROJET N° VPC-STP-AB-20250219-01 – PLOMBERIE LECOMTE INC. – FACTURE N° 5814**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 94 201,93 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 9 420,20 \$, taxes en sus, à l'entreprise PLOMBERIE LECOMTE INC., en paiement pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau et système de lecture et de transmission à distance, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-AB-20250219-01, le tout conformément à la facture n° 5814 datée du 9 juillet 2025, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 4 septembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### **INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC**

##### **M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT**

Il mentionne que l'usine d'Arbec est réouverte pour une durée de huit semaines. Par la suite, il y aura un nouvel arrêt des opérations pour une période indéterminée considérant l'impossibilité d'écouler leurs produits sur le marché américain. Il se désole de la situation.

Il mentionne avoir participé aux séances d'inscriptions pour les activités de loisirs la semaine dernière, il est impressionnant de voir la quantité des activités offertes à Port-Cartier ainsi que la forte participation des citoyens.

##### **M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ**

Il souligne la performance du triathlète port-cartois Charles PAQUET pour sa 7<sup>e</sup> position en Côte d'Azur le 31 août dernier.

Il invite les citoyens à participer au Marché d'automne les 13 et 14 septembre prochain sur l'Île McCormick.

##### **M. LE CONSEILLER GILLES FOURNIER**

Il n'a rien de particulier à mentionner.

##### **M. LE CONSEILLER MARIO GAUMONT**

Il n'a rien de particulier à mentionner.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**M. LE CONSEILLER RAYNALD DUGUAY**

Il mentionne que les activités du CLUB SOCIAL & CURLING DE PORT-CARTIER (1985) INC. débiteront bientôt, un 5 à 7 d'inscriptions a eu lieu la semaine dernière.

**M<sup>ME</sup> LA CONSEILLÈRE DANIELLE BEAUPRÉ**

Elle invite les citoyens à participer a la Course du 50<sup>e</sup> parallèle le 21 septembre prochain.

Elle mentionne qu'il s'agit de sa dernière séance ordinaire à titre de conseillère au poste n° 5, elle remercie les citoyens.

**M. LE CONSEILLER ROGER VIGNOLA**

Il invite les citoyens à participer au Gala des entreprises de la CHAMBRE DE COMMERCE DE PORT-CARTIER le 20 septembre prochain.

**RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE**

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

2025-09-374

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

**QUE** la séance ordinaire du 8 septembre 2025 soit levée à 17 h 32.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

**Alain THIBAUT, maire**  
**Président d'assemblée**

---

**M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ**  
**Greffière**

AC/bb

---

**Alain THIBAUT**  
**Maire**